

/n pour être annexé à mon arrêté en
date de ce jour,
Carcassonne, le 20 NOV. 2019
La préfète

Sophie ELIZEON

4 Analyse des effets du projet et mesures associées



Localisation du projet et des emprises des travaux - 1/3

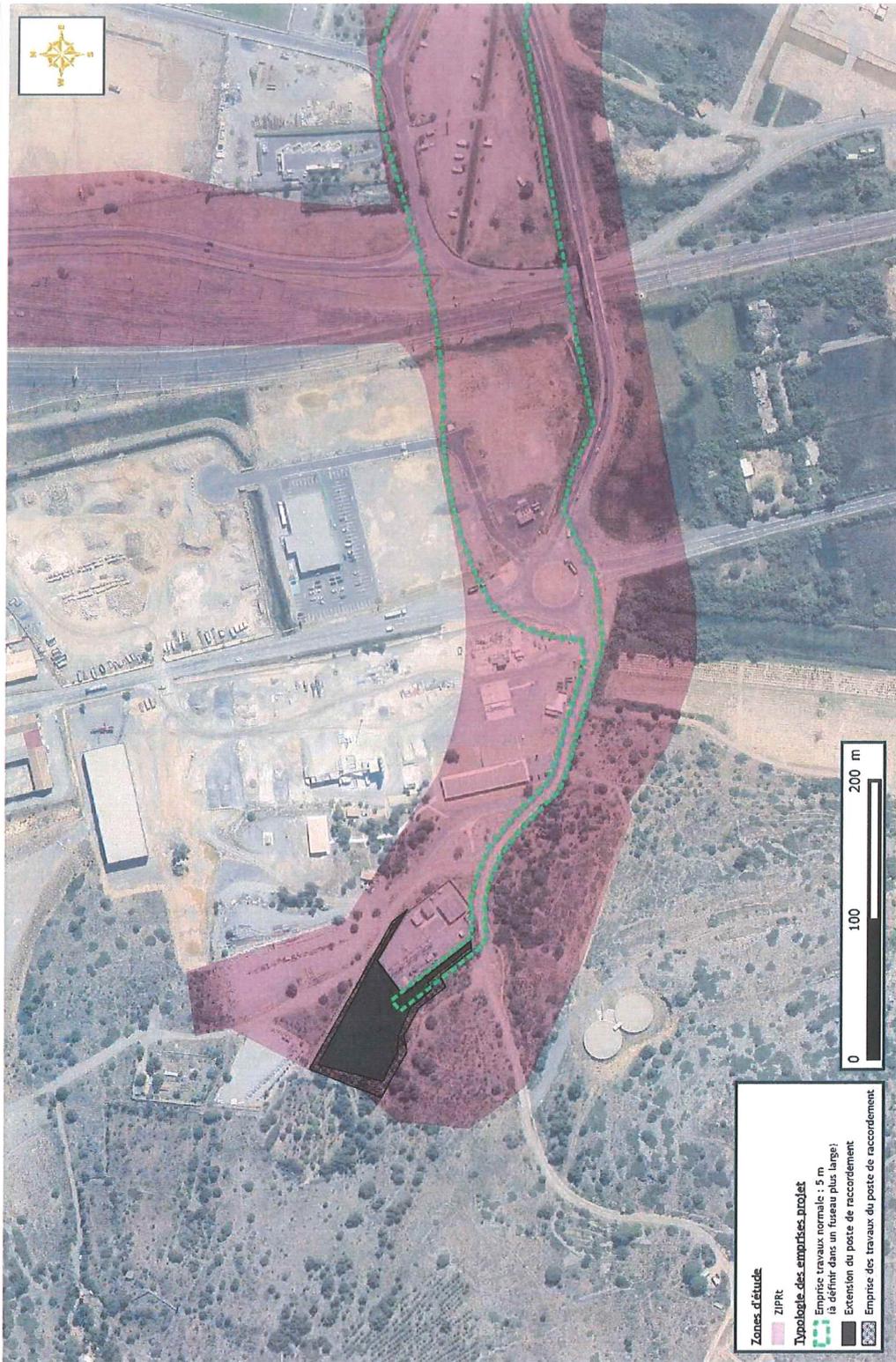


Figure 116 : Portion ouest du tracé du projet EolMed-Gruissan au sein de la ZIPRt Sud bis

4 Analyse des effets du projet et mesures associées

biotope Localisation du projet et des emprises travaux- 2/3

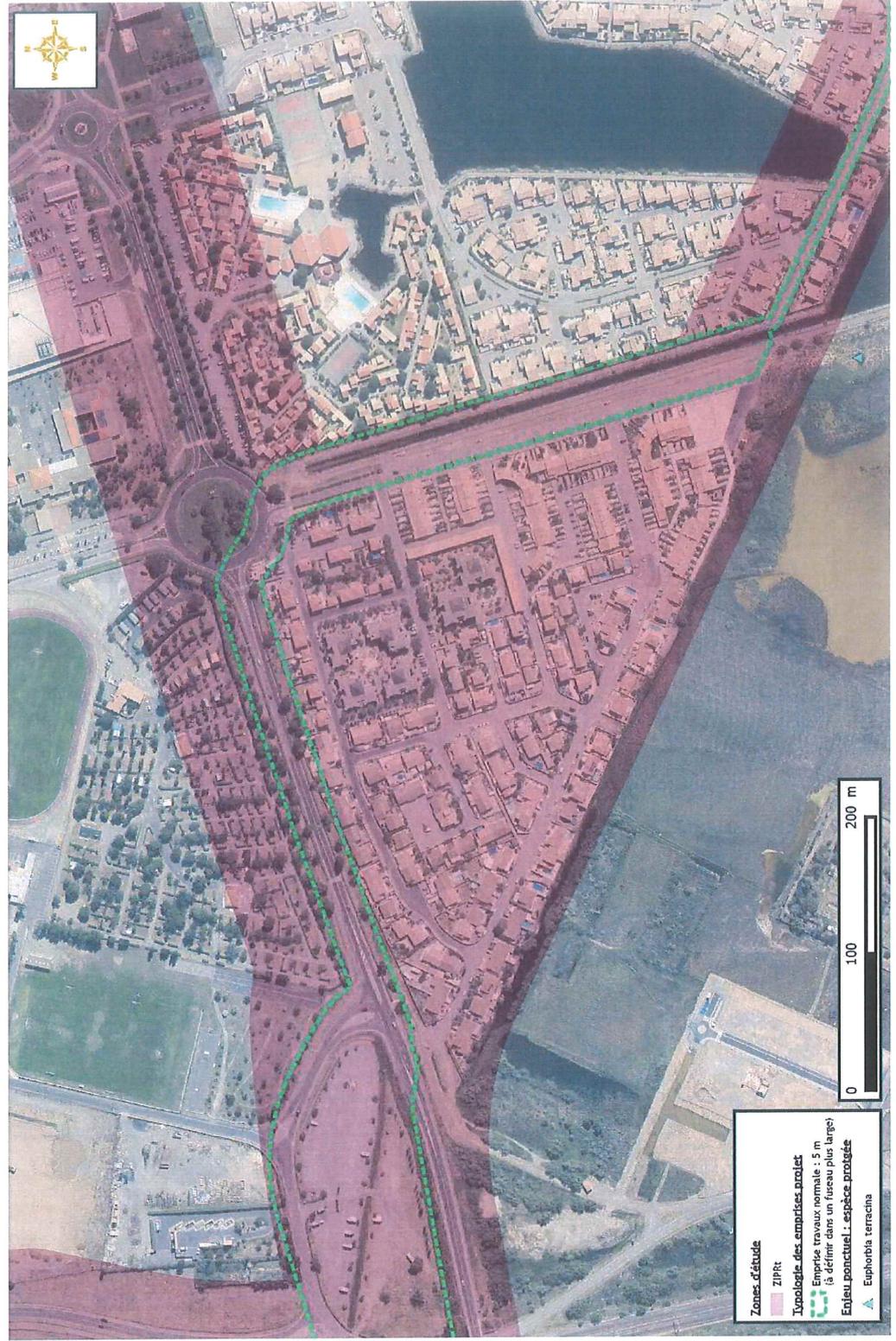


Figure 117 : Portion centrale du tracé du projet EolMed-Gruissan au sein de la ZIPRt Sud bis

4 Analyse des effets du projet et mesures associées

La liaison sous-marine s'étend sur une longueur d'environ 24 km entre le point de livraison en mer et la chambre d'atterrage place Paul Gauguin, Port-La Nouvelle. Le tracé maritime part du point de livraison en mer (éolienne n°2) et rejoint la plage du front de mer, au droit de la partie urbanisée de Port-La Nouvelle. Ce tracé traverse le chenal de navigation du port de commerce et contourne en amont la balise dite « des 30 m » au sud du chenal. Il coupe la zone de mouillage sud (zone qui sera supprimée à la suite de l'extension du port) attenante au chenal et une zone d'obstruction. Il se termine à la zone d'atterrage, qui se trouve sur la plage du front de mer, au droit de la zone urbanisée (figure ci-après).

L'emprise globale du raccordement sur le domaine public maritime (DPM) correspond à la zone de concession et aura une superficie d'environ 7,2 km².

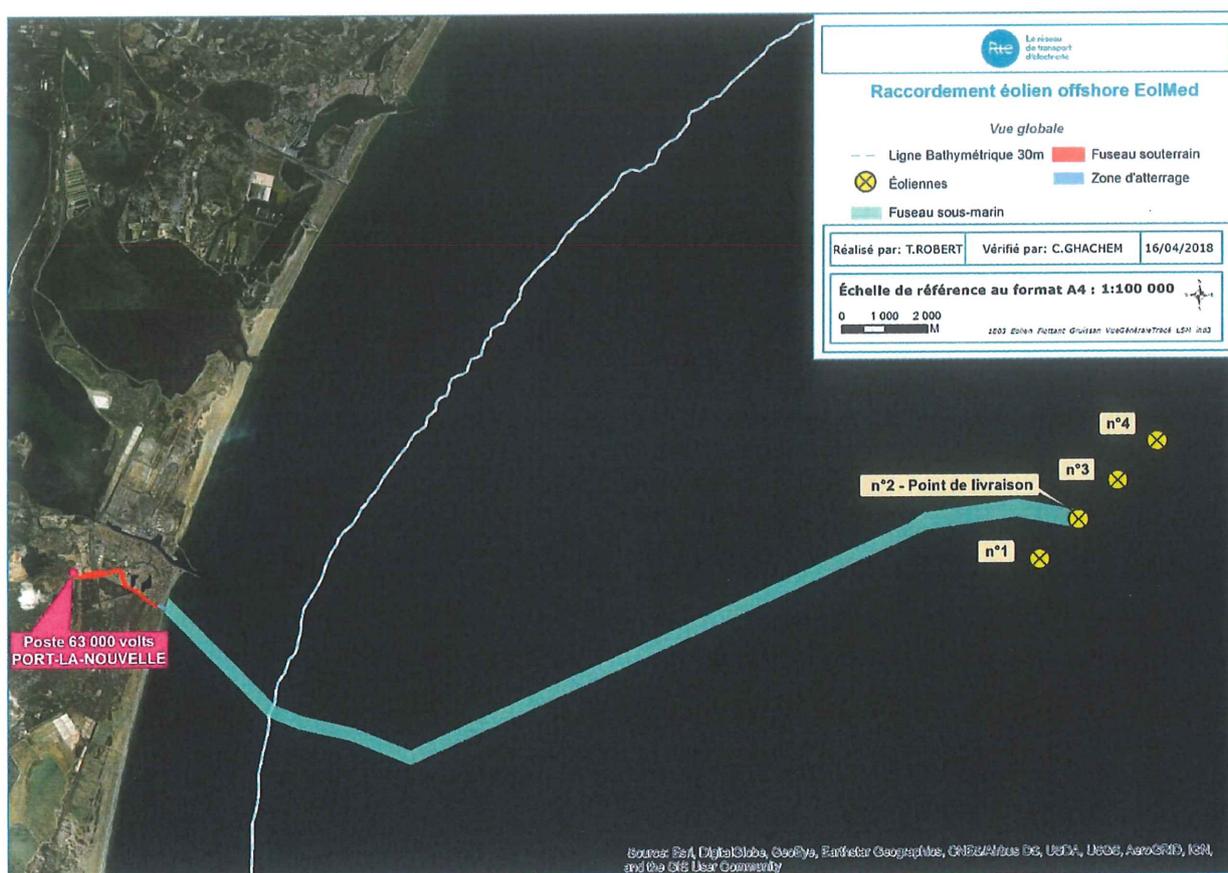


Figure 119 : Tracé général du câble de raccordement électrique du parc éolien flottant du projet EolMed – Gruissan au poste de raccordement (RTE, 2017).